

AR Prefecture

046-200054948-20230510-2023\_033-DE  
Reçu le 16/05/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 – 033**  
**46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/05/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, M. ROUX Bernard, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie.

Absents excusés : Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, Mme LAFAGE Edith qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme LE QUILLEC Edwige, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. LAPEZE Yannick, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2023-012 du 07.02.2023*

**OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN A « CAVEROQUE »**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande du SDIS de réaliser un centre de secours neuf sur la commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC.

Il expose au Conseil Municipal l'opportunité d'acheter à M. et Mme GOUZANET, domiciliés à GRAYAN ET L'HOPITAL (33), une parcelle de terrain située lieudit Caveroque, en vue de la construction du futur Centre de Secours, cadastrée sous le numéro L 1830, d'une superficie de 4987 m2 pour un prix de 36 000€, auquel se rajoute les honoraires de l'agence pour un montant de 3000€ TTC.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** l'acquisition de la parcelle L 1830 pour le prix principal de 36 000€
- **APPROUVE** la prise en charge des frais afférents à l'opération par la Commune, notamment les honoraires de l'agence immobilière Quercy-Gascogne pour un montant de 3000€
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2023 de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'absence à la 1<sup>ère</sup> adjointe, à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet, notamment le compromis de vente et l'acte définitif à intervenir devant Madame Sophie LACAZE, Notaire à MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Le Secrétaire de Séance  
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 10 Mai 2023  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application mobile en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)*



**AR Prefec** **TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL COMMUNAL**

046-200054948-20230510-2023\_034\_1-DG  
 Reçu le 23/05/2023

**APPLICABLES AU 01.06.2023**

**ESPACE ANIMATION**

FORMULE A LA JOURNEE du Lundi au vendredi				
	Association Montcuq	Particuliers Montcuq	Association Extérieure	Particulier Extérieur
Petite salle		60 €	35 €	100 €
Petite et grande salle	GRATUIT	150 €	75 €	230 €
Préparation stockage		50 €	50 €	50 €
Sonorisation	GRATUIT	50 €	50 €	50 €

Pour toutes autres réservations : nous consulter.

**CONSOMMATION ELECTRICITE**

Les index de consommation entrée/sortie seront soit relevés par un agent communal soit photographiés et envoyés en Mairie par le locataire.

La consommation sera facturée 0,50 € le KWH

**PETITES SALLES COMMUNALES**

Salle COMBARIEU, Salle ASSOCIATIVE :

Occupation occasionnelle : gratuit pour tous  
 Occupation régulière pour cours.... : 5 € de l'heure  
 Caution : 250 €

FORMULE WEEK END du Vendredi midi au lundi matin				
	Association Montcuq	Particuliers Montcuq	Association Extérieure	Particulier Extérieur
TOUTES LES SALLES	GRATUIT	200 €	300 €	300 €
Sonorisation	GRATUIT	50 €	50 €	50 €

**MONTANT DE LA CAUTION**

Pour toutes les locations : 250 €  
 Pour la sonorisation : 500 €

**SALLES DE SPORT**

Salle de DANSE : tarif horaire : 5 € pour toutes utilisations

**GYMNASE :**

Associations montcuquoises : gratuit  
 Autres : 5 € de l'heure.  
 Caution : 250 €

**AR Prefecture**

SALLE 8-208 YVALENTIN 62 DE 5 86 LYON 02 03 4 LEBREIL, VA PRIONDE

Reçu le 23/05/2023

Associations locales : gratuit - Caution : 150 €

du 1er mai au 30 septembre		du 1er octobre au 30 avril	
	Journée*(1)	Week-end*(2)	Caution
Habitants Montcuq	40 €	100 €	150 €
Habitants extérieur	65 €	200 €	300 €
	Journée* (1)	Week-end*(2)	Caution
	65 €	150 €	150 €
	80 €	300 €	300 €

\*(1) Formule Journée : Du lundi au vendredi

\*(2) Formule Week-end : Du vendredi midi au lundi matin

**MATERIEL (Convient pour utilisation en intérieur ou en extérieur)**

Caution : 250 € pour tous

Associations montcuquoises	Autres utilisateurs
Table 8 places + 2 bancs	5 €
Table 8 places + 10 chaises	5 €
10 chaises	5 €
Table guinguette+ 4 chaises	5 €
Barrière	
Cabine de toilette	

Les toilettes devront être rendues vidées et nettoyées par un opérateur agréé. (facture à l'appui exigée)

**EXPOSITIONS ESTIVALES DANS LA SALLE DU CONSEIL**

Expositions réservées aux artistes (peintres, sculpteurs, photographes, etc.....) de début juin à fin août.

Location de la salle : 25€ par semaine (maximum : 2 semaines)

Caution : 250 €

Attention : cette salle doit être accessible pour les mariages (durée : 4 h environ) ou tous autres rassemblements municipaux nécessitant son utilisation.

AR Prefecture

046-200054948-20230510-2023\_035-DE  
Reçu le 16/05/2023

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**  
**1, PLACE DES CONSULS**  
**2023 – 035**      **46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/05/2023

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, M. ROUX Bernard, M. DOCHE Patrick, Adjoints, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie.

Absents excusés : Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, Mme LAFAGE Edith qui a donné pouvoir à M. DOCHE Patrick, Mme FICAT Isabelle qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, Mme LE QUILLEC Edwige, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille, M. LAGARD Ludovic.

Absents : M. LAPEZE Yannick, Mme MATHIERE Stéphanie, M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**Pour : 16**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**OBJET : CRÉATION DE TROIS EMPLOIS POUR UN BESOIN SAISONNIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture du site touristique de la Tour pour le week-end de Pentecôte : du 27 au 29 Mai, ainsi que les deux premiers week-ends de juin : les 3 et 4 et les 10 et 11. Un agent va être recruté pour assurer l'ouverture et l'accueil de ce monument.

Il convient également, en raison des congés annuels d'été au sein des services techniques et des services administratifs de créer deux emplois saisonniers pour renforcer l'équipe et assurer la continuité des services.

Il propose donc, pour faire face à ces besoins saisonniers de créer

→ pour le site touristique de la tour : un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation territorial :

*\* du 27 au 29 mai à raison de 16.5 heures pour la période*

*\* du 3 au 4 juin à raison de 9.5 heures pour la période*

*\* du 10 au 11 juin à raison de 9.5 heures pour la période*

→ pour les services techniques : *un emploi d'adjoint technique territorial du 20 Mai au 3 Septembre 2023, à raison de 32 heures hebdomadaires*

→ pour les services administratifs : *un emploi d'adjoint administratif territorial du 3 juillet au 27 Août 2023, à temps complet*

**AR Prefecture**

046-200054948-20230510-2023\_035-DE  
Reçu le 16/05/2023

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

- **DÉCIDE** la création des emplois d'adjoint technique, adjoint administratif et adjoint d'animation pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1, indice : IB 397, IM 361.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination des agents concernés.
- **DÉCIDE** qu'il pourra être demandé aux agents d'effectuer des heures complémentaires selon les besoins du service et que ces heures leur seront rémunérées.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2023

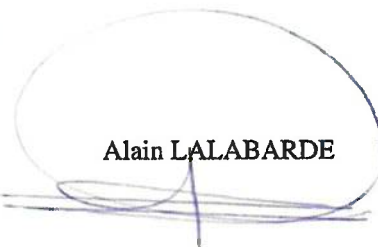
Fait et délibéré En Mairie le 10 Mai 2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Le Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique



Alain LALABARDE

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux*